GD2013-11-22_031

Date de télétransmission : 26/11/2013 Date de réception préfecture : 26/11/2013



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du vendredi 22 novembre 2013

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 15 novembre 2013 Publié le 25 novembre 2013

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 86 Nombre de présents participant au vote : 67

Nombre de membres en exercice : 86 Nombre de procurations : 10

Scrutin: Pour: 77 Abstention: 0 Contre: 0 Ne se prononce pas: 0

Membres présents :

memores presents :	
M. André GERVAIS	M. Roland PONSAA
M. Alain MILLOT	M. Michel ROTGER
M. Benoît BORDAT	M. François NOWOTNY
M. Joël MEKHANTAR	Mme Christine MASSU
M. Philippe DELVALEE	M. Michel FORQUET
Mme Anne DILLENSEGER	M. Claude PICARD
M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Gaston FOUCHERES
Mme Elizabeth REVEL	M. Pierre PETITJEAN
M. Georges MAGLICA	Mme Claude DARCIAUX
Mme Françoise TENENBAUM	M. Nicolas BOURNY
Mme Christine DURNERIN	M. Gilles MATHEY
Mme Elisabeth BIOT	Mme Françoise EHRE
Mme Christine MARTIN	M. Patrick BAUDEMENT
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Geneviève BILLAUT
M. Alain MARCHAND	M. Murat BAYAM
M. Mohammed IZIMER	M. Michel BACHELARD
Mme Hélène ROY	M. Gilles TRAHARD
Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Noëlle CAMBILLARD
M. Jean-Yves PIAN	M. Patrick ORSOLA
Mme Stéphanie MODDE	Mme Michèle CHALLAUX
M. Alain LINGER	Mme Françoise VANNIER-PETIT.
M. Franck MELOTTE	
M. Louis LAURENT	
	M. André GERVAIS M. Alain MILLOT M. Benoît BORDAT M. Joël MEKHANTAR M. Philippe DELVALEE Mme Anne DILLENSEGER M. Mohamed BEKHTAOUI Mme Elizabeth REVEL M. Georges MAGLICA Mme Françoise TENENBAUM Mme Christine DURNERIN Mme Elisabeth BIOT Mme Christine MARTIN Mme Nathalie KOENDERS M. Alain MARCHAND M. Mohammed IZIMER Mme Hélène ROY Mme Jacqueline GARRET-RICHARD M. Jean-Yves PIAN Mme Stéphanie MODDE M. Alain LINGER M. Franck MELOTTE

Membres absents:

M. Christophe BERTHIER	CAMBILLARD	
Mme Nelly METGE	M. Jean-Claude DOUHAIT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET	
M. Jean-Philippe SCHMITT	M. Jean-Paul HESSE pouvoir à M. Pierre PRIBETICH	
M. Philippe GUYARD	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY pouvoir à M. Didier MARTIN	
M. Pierre-Olivier LEFEBVRE	Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS	
M. Rémi DELATTE	Mme Joëlle LEMOUZY pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI	
M. Philippe BELLEVILLE	M. Philippe CARBONNEL pouvoir à M. Patrick MOREAU	
M. Norbert CHEVIGNY	Mme Louise BORSATO pouvoir à M. Michel ROTGER	
M. Jean DUBUET	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET	
M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Noëlle M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE.		

GD2013-11-22_031 N°31 - 1/2

OBJET: DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ZI Dijon-Longvic - Boulevard Eiffel - Constitution d'une servitude de tréfonds

Dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique, et en vue de la constitution d'une réserve foncière, le Grand Dijon a procédé à l'acquisition de plusieurs parcelles de terrains situées boulevard Eiffel en zone industrielle Dijon-Longvic.

La société « EDIB » située à proximité et spécialisée en traitement des déchets spéciaux, doit procéder au refoulement de ses eaux pluviales traitées sur son site vers l'Ouche. C'est pourquoi, elle a sollicité le droit de passage en tréfonds d'une conduite de refoulement sur les parcelles appartenant au Grand Dijon.

Plusieurs parcelles sont concernées sur la commune de Longvic, boulevard Eiffel, cadastrées section BV n°8, n°18, n°38, n°23, n°34p et sur la commune d'Ouges cadastrée section ZK n°98.

La conduite de refoulement, d'un diamètre de 160 mm, sera implantée à demeure, à une profondeur d'un mètre minimum, à l'axe d'une bande de servitude de 3 m de large.

Les travaux, ainsi que la remise en état des terrains, seront exécutés sous la seule responsabilité de la société « EDIB » et dans le respect du cahier des charges des plans de recolement élaboré par le Grand Dijon.

La constitution de cette servitude d'occupation tréfoncière sera instaurée à titre gratuit et par acte notarié qui prévoira toutes les obligations à la charge de la société « EDIB », notamment celle d'en assurer tous les frais, actes ou travaux et toutes indemnisations. Le Grand Dijon s'engage à ne réaliser aucune plantation de haute tige, aucun travaux ou constructions de nature à mettre en péril ou à empêcher l'accès à la conduite de refoulement.

Vu l'avis des commissions

Le Conseil, après en avoir délibéré, Décide :

- d'autoriser la société « EDIB » à réaliser une conduite de refoulement de ses eaux pluviales traitées, sur les propriétés du Grand Dijon situées sur la commune de Longvic, boulevard Eiffel, cadastrées section BV n°8, n°18, n°38, n°23, n°34p et sur la parcelle située sur la commune d'Ouges cadastrée section ZK n°98 conformément au plan ci-annexé;
- de dire que les travaux et la remise en état des terrains seront exécutés sous la seule responsabilité de la société « EDIB » et dans le respect du cahier des charges des plans de recolement élaboré par le Grand Dijon;
- de dire que le Grand Dijon s'engage à ne réaliser aucune plantation de haute tige, aucun travaux ou constructions de nature à mettre en péril ou à empêcher l'accès à la conduite de refoulement ;
- de dire que cette servitude tréfoncière sera consentie à titre gratuit et instaurée par acte notarié, aux frais de la société « EDIB » ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

GD2013-11-22 031 N°31 - 2/2

